

Rapport de Monsieur Yves Gry sur le Prix Suzanne Zivi, attribué à Monsieur Jimmy Meersman



Jimmy Meersman, trente-et-un an, est maître de conférences depuis 2023 à l'Université de Lorraine, Faculté de droit, économie et administration de Metz. Après avoir obtenu à l'Université Côte d'Azur une licence en droit et science politique, il devient en 2016 titulaire du master 1 « Droit public », puis en 2017 du master 2 « Métiers de l'immobilier et de l'urbanisme » – mention très bien – en étant toujours major de ses différentes promotions.

Il entreprend ensuite une thèse de doctorat en droit public, sous la direction de Catherine Mamontoff, professeur à l'Université Côte d'Azur, intitulée « Contribution à une théorie juridique des biens communs ». Cette thèse, remarquable par sa novation et son actualité, soutenue en décembre 2022, a été publiée en 2024 aux éditions Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence (LGDI). Elle a été récompensée par cinq prix locaux et nationaux, dont notamment deux prix prestigieux, celui de l'Association Française pour la Recherche en Droit Administratif, et le prix « Georges Dupuis des collectivités locales » du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE). Parallèlement, il a fait paraître divers articles relatifs aux relations entre biens communs et propriété publique, et dirigé ou participé à des colloques portant sur l'aménagement transfrontalier ou les relations entre les biens communs et l'urbanisme.

Depuis quelques années, les recherches relatives aux biens communs - dont une certaine application existait déjà sous l'Ancien Régime -, se sont intensifiées dans plusieurs disciplines, et cette notion est évoquée dans le débat public en France ainsi que dans une importante partie du monde occidental. Ces biens sont considérés comme des ressources partagées destinées à l'usage de tous, tout en garantissant la durabilité et l'équité. Différents types sont répertoriés, par exemple : naturels (eau douce, pêche en mer, forêts, pâturages, etc.), sociaux (jardins, potagers, réseaux d'échanges, etc.), culturels (patrimoine, connaissances scientifiques, etc.). La thèse cite, entre autres, des pâturages communaux en Suisse, des villages de haute montagne au Japon, des systèmes d'irrigation collective en Espagne, ou des pêcheries en Turquie. Mais cette catégorie de biens reste toutefois ignorée du droit positif français. Il n'y a pas actuellement de définition juridique de cette notion, de sorte que son régime juridique ne peut être établi. Plusieurs propositions de loi ont d'ailleurs déjà été présentées au Parlement, mais sans succès.

Pourtant la reconnaissance juridique des biens communs permettrait une évolution du modèle actuel du droit de propriété nécessaire aux besoins de la société du XXI^e siècle. La thèse se veut être une réponse à cette demande et, pour y parvenir, l'auteur a élargi sa recherche à d'autres domaines que le droit, en particulier l'économie et la sociologie. Sa réflexion pluridisciplinaire a été conduite à partir des travaux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie 2009, qui a mené une réflexion nouvelle sur un modèle moderne de la propriété en considérant que le mode d'appropriation du bien n'a pas tellement d'importance, car il faut s'intéresser moins à la qualité du propriétaire, mais plutôt à l'usage du bien et aux avantages qu'on en tire.

À partir de ces éléments, de l'histoire du droit, d'entretiens sur le terrain et d'apports de pays étrangers comme l'Italie (les « *beni comuni* »), l'auteur propose, dans une approche à la fois conceptuelle et empirique, que les biens communs constituent, à côté des traditionnels biens privés et biens publics, une nouvelle catégorie juridique de biens ayant pour thème central l'accès aux utilités collectives. Ce nouveau type de propriété - qui resterait publique -

permettrait l'organisation d'une gouvernance associant le propriétaire, le gestionnaire et les usagers pour une mise en œuvre partagée. L'auteur a ainsi établi incontestablement l'existence véritable des biens communs. Ils ne sont plus un mot, une formule. Ils sont une réalité.

L'Académie de Stanislas est particulièrement heureuse de récompenser ce jeune chercheur pour la très grande qualité de ses travaux sur un sujet complexe et qui contribue au rayonnement de l'Université de Lorraine ainsi que de la Faculté de droit de Metz.